

Comité Syndical du 12 mars 2014

Projet de procès-uerbal de la séance du 4 décembre 2013

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 4 décembre 2013 de 14h30 à 16h30 dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 octobre 2013
- 2. Point d'information et échange de vues sur la préparation du plan Loire 4
- 3. Décision modificative n°4 pour l'exercice 2013
- 4. Compte-rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 25 novembre 2013
- 5. Approbation des budgets principal et annexe 2014
- 6. Convention de partenariat technique avec le Conseil général de la Haute-Vienne (2014-2017)
- 7. Avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision des crues de l'Allier
- 8. Conception, impression et diffusion (par voie de routage) d'un document d'information/sensibilisation sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents
- 9. Lancement de deux projets de recherche-action (actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique ; opportunité/faisabilité d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux)
- 10. Conception, impression et diffusion de livrets de valorisation des résultats de projets de Recherche/Données/Information soutenus dans le cadre du plan Loire

- 11. Programme d'action et plan de financement 2014 de SAGE portés par l'Etablissement (Allier Aval, Cher amont, Cher aval, Loir, Loiret, Sioule et Yèvre Auron)
- 12. Gestion financière (Développements complémentaires du logiciel GARHY / Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire / Prestation visant à disposer d'un « regard extérieur expert » sur l'évaluation de l'implication des acteurs socio-économiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations)
- 13. Gestion du patrimoine foncier (Evolutions de propriétés sur la commune de Chadron / Convention avec la Fédération départementale des AAPPMA / Projet de Réserve Naturelle Régionale « Haute vallée de la Loire »)
- 14. Gestion du personnel
- 15. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

MME Karine GLOANEC MAURIN

Centre

M. Jean-Pierre LE SCORNET

Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD Cher
M. Thierry SOLER Loiret

Suppléant de M. Eric DOLIGE

M. Jean-Pierre DRIEUX Haute-Vienne
M. Gilles CLEMENT Loir-et-Cher

Suppléant de M. Jean-Marie JANSSENS

M. Gérard MALBO
Loiret
M. François RADIGON
Creuse
M. Gilbert REVERSAT
Lozère
M. Bernard SAUVADE
Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre ANTOINE

M. Jean-Henri CHEZEAUD

Châteauroux

M. Alain DUTOUR

Joué-lès-Tours

M. François LAFOURCADE

Saumur Loire Développement

Châteauroux

Joué-lès-Tours

Suppléant de M. Jean GERMAIN

M. Jacques LE THILY Saint-Nazaire

S.I.C.A.L.A.

M. Jean BERTIER Indre-et-Loire
M. François COINTEPAS Loiret
M. Bernard DOYEN Loir-et-Cher
M. Jean-Baptiste GLOTIN Maine-et-Loire

Suppléant de M. Yves JOULAIN

Délégations de vote

M. Joël BIGOT à M. Jean-Baptiste GLOTIN

- M. Georges BORDAT à M. Jean BERTIER
- M. Christian COUTURIER à M. Jacques LE THILY
- M. Dominique CROZET à M. François LAFOURCADE
- M. Christophe DOUGE à M. Jean-Pierre LE SCORNET
- M. Michel FAGES à M. Jean-Pierre DRIEUX
- M. Jean-Jacques FAUCHER à M. François COINTEPAS
- M. Vincent FREGEAI à M. Bernard DOYEN
- M. Jacky GUILLON à M. François RADIGON
- M. Alain KERBRIAND-POSTIC à M. Gilles CLEMENT
- M. Alain LAURENDON à M. Gérard MALBO
- M. Dominique LOTTE à M. Thierry SOLER
- M. Gabriel MAQUIN à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Jean-Michel MARCHAND à M. Jean-Pierre ANTOINE
- M. Bernard MARIOTTE à M. Alain DUTOUR
- M. Bernard PALPACUER à M. Gilbert REVERSAT
- M. Bertrand PASCIUTO à M. Bernard SAUVADE
- M. Michel POINSARD à M. Paul BERNARD

MME Marie-Hélène RIAMON à MME Karine GLOANEC MAURIN

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE

Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE

- M. Christian BARLE
- M. Daniel BERTRAND
- M. Georges BOIT
- M. Jean-Luc BRAULT
- M. André CHAPAVEIRE
- M. Jean CHARRIER
- M. André CHASSAIGNE
- M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX
- M. Jean-Bernard DAMIENS
- M. Jean DANIEL
- M. Gilles DEGUET

MME Blandine DELAPORTE

M. Daniel DUGLERY

MME Delphine FLEURY

M. Jean GILBERT

M. Jean-Baptiste GIORDANO

M. Marc GRICOURT

M. Serge GROUARD

M. Jean-Michel GUERINEAU

M. Michel JOUBERT

M. André LEFEBVRE

M. Serge LESBRE

M. Oliver LONGEON

M. Jean-Claude MAIRAL

M. André MAMESSIER

M. Roland NARBOUX

M. Claude NAUD

M. Simon PLENET

M. Daniel ROUSSAT

M. Nicolas SANSU

MME Nathalie SARLES

M. Fabrice VERDIER

M. Pascal VERNISSE

M. Christophe WARNANT

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Sylvain JOUHET, chef de service administratif et financier

M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation

M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

13-176-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 octobre 2013
13-177-CS	Décision modificative n°4 du budget principal 2013
13-178-CS	Taux 2013 de la Redevance soutien d'étiage
13-179-CS	Budget Primitif du budget principal 2014
13-180-CS	Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2014
13-181-CS	Contributions des collectivités membres 2014 - Budget principal et Budget annexe
13-182-CS	Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2014
13-183-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
13-184-CS	Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute Vienne
13-185-CS	Avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision de l'Allier
13-186-CS	Conception, impression et diffusion (par voie de routage) d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio- économiques du bassin de la Loire et ses affluents
13-187-CS	Lancement de deux projets de recherche-action (actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique ; opportunité/faisabilité d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux)
13-188-CS	Conception, impression et diffusion de livrets de valorisation des projets de Recherche/Données/Information soutenus dans le cadre du plan Loire
13-189-CS	Programme d'actions SAGE Val Dhuy-Loiret 2014
13-190-CS	Programme d'actions SAGE Sioule 2014
13-191-CS	Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2014
13-192-CS	Conventions de coopération renforcée et de mise à disposition d'un agent pour la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes 2014
13-193-CS	Programme d'actions SAGE Loir 2014
13-194-CS	Programme d'actions SAGE Cher amont 2014
13-195-CS	Programme d'actions SAGE Allier aval 2014
13-196-CS	Programme d'actions SAGE Cher aval 2014
13-197-CS	Développements complémentaires du logiciel GARHY

13-198-CS	Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire
13-199-CS	Prestation visant à disposer d'un « regard extérieur expert » sur l'évaluation de l'implication des acteurs socio-économiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations
13-200-CS	Site de Serre de la Fare - Levée de la Clause d'inaliénabilité sur une parcelle transférée à la Commune de Chadron
13-201-CS	Convention de partenariat entre l'Etablissement et la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de la Haute-Loire
13-202-CS	Projet de réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »
13-203-CS	Tableau des effectifs - Transformation d'un poste d'attaché principal
13-204-CS	Tableau des effectifs - Prolongation de la mission de l'agent en charge de l'élaboration du « SAGE Allier Aval »
13-205-CS	Tableau des effectifs - Suppression d'un poste permanent d'attaché
13-206-CS	Modification du régime indemnitaire des attachés territoriaux
13-207-CS	Protection sociale complémentaire des agents
13-208-CS	Désignation d'un délégué de l'Etablissement pour une mission spécifique

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Si vous êtes prêts, je vous propose de commencer notre Comité Syndical, en vous remerciant évidemment d'être présents pour cette réunion. Je crois que les conditions du quorum sont atteintes, donc on peut sereinement délibérer.

Le premier sujet concerne l'approbation du procès-verbal du dernier Comité Syndical en date du 4 octobre 2013. Je sais que vous l'avez lu avec l'attention qu'il mérite. Y a-t-il des observations ou modifications à apporter à ce compte rendu ? Il n'y en a pas ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Merci.

2. Point d'information et échange de vues sur la préparation du Plan 4

On passe maintenant à un point important qui est le point d'information et l'échange de vues sur la préparation du plan Loire IV. Vous avez reçu un document qui j'imagine a nourri votre réflexion et qui mérite peut-être qu'on puisse organiser un temps d'échanges si vous le souhaitez nécessaire.

Qui n'a pas reçu le document ?

Puisque c'est l'Etat qui animait cette réunion, Madame, un mot peut-être sur l'état des réflexions ? Je vous prends un peu comme ça au débotté, ne sachant pas si vous avez les éléments pour pouvoir éclairer les échanges, au-delà du compte rendu.

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS (SGAR)

J'en profite pour excuser la DREAL de bassin de ne pas avoir pu venir cet après-midi.

Un petit mot sur le document que l'Etat a rédigé en consultant ses partenaires, dont les 9 régions, l'EP Loire et l'Agence de l'eau, présenté le 26 novembre dernier en Conférence des acteurs qui prend la préfiguration d'une instance qu'on intitulera : la Conférence des acteurs du plan Loire, par la suite.

Vous avez peut-être réalisé, constaté, que le plan Loire maintenant se projette à une stratégie 2035. Donc, on se projette à plus long terme, en indiquant 35 parce que 3 cycles de 7 ans, dont le premier sera le plan Loire IV, sur la période 2014-2020.

Les enjeux ont été identifiés dans le courant de l'année 2013, avec nos partenaires également :

- 1. Le risque inondation, bien entendu, sur tout le bassin.
- 2. La thématique sur les milieux aquatiques, pour leur restauration mais en particulier pour restaurer la continuité écologique concernant les migrateurs et les sédiments.
- 3. Le volet sur la connaissance, la recherche.
- 4. Le patrimoine culturel et naturel du bassin pour une mise en valeur plus approfondie.

Je ne sais pas ce que vous souhaitez de plus.

Le 26 novembre, on a conduit un débat sur cette stratégie 2035 puis sur le plan Loire IV qui est premier de la série des trois pour mettre en œuvre cette stratégie.

Le cadrage général : j'ai vu dans votre dossier de séance un schéma qui précise le cadre général où la nouveauté, si je puis me permettre de l'exprimer ainsi, est une déclinaison de deux types d'opérations :

Soit elles concernent le bassin et ce seront deux outils qui mettront en œuvre cette stratégie au niveau bassin : CPIER (dont on a l'assurance maintenant de pouvoir en

- mettre un en place) et le PO Interrégional FEDER (dont l'autorité de gestion est confiée à la Région Centre, tête de file des 9 régions pour ce programme) ;
- Soit les actions qui ont auront un impact plus régional, qui seront mises en œuvre par des outils justement régionaux : les 9 CPIER du bassin et le programme de l'Agence de l'eau quand il s'agit d'actions uniquement d'ampleur de région, et les autres politiques des collectivités et on a mis, à ce titre-là, les politiques des EPTB du bassin.

Donc ça c'est la petite nouveauté par rapport aux précédents plans. A partir de là, je peux répondre à des questions.

Effectivement, pour la contribution de l'EPL Loire, on a bien vu ce que vous attendiez lors du bureau du 21 novembre. Donc on l'a et ça correspond plutôt bien. On va refaire une nouvelle version, de toute façon, de ces documents stratégiques puisqu'il a été effectivement mis en débat le 26, donc on va retravailler mais on considère quand même que dans l'ensemble les grandes orientations sont validées. Pour les services de l'Etat, tous les préfets du bassin, ils seront présentés en CAB (commission administrative de bassin) demain et ensuite aux comités de bassin le 12 décembre.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. En termes de calendrier, les choses sont quand même assez rapprochées.

Concrètement, quand l'adoption du CPIER est-elle prévue ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont les choses seront organisées ?

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Le CPIER: on a depuis la semaine dernière l'assurance que l'on va pouvoir en conduire un qui remplacera les volets territoriaux fleuve de tous les CPER: il y avait un doute, la circulaire en projet n'était pas spécifiquement très claire mais maintenant c'est certain, il y aura un CPIER et il suit le même calendrier que les CPER. Sauf qu'on est un peu en avance par rapport au CPER puisqu'on a déjà la stratégie. Donc la commande du niveau national est de livrer à la DATAR, pour les CPER et les CPIER, une version de la stratégie. Donc nous l'avons. On va la finaliser, pour le plan Loire IV, dont le CPIER du coup, mais pour les CPER c'est en cours. Donc on est un peu en avance sur le calendrier par rapport au CPER. Par contre, on va lancer quand même un chantier avant la fin décembre, une réunion de lancement à laquelle on va inviter nos partenaires, avec des groupes de travail qui vont suivre, plutôt courant janvier, où on va là par contre mettre sur les 4 enjeux principaux 4 groupes de travail et on va inviter précisément des personnes de ressources dans tous les établissements partenaires pour repréciser du coup les objectifs spécifiques de la stratégie du plan Loire IV et commencer à rédiger le CPIER.

Après doit normalement venir, courant février, un mandat du gouvernement concernant les crédits. C'est là qu'on pourra commencer à parler vraiment d'enveloppe financière. Et, normalement, le calendrier prévoit une signature à l'été 2014, comme les CPER.

Le PO : je vais la semaine prochaine avec la Région Centre pour « négocier » le contenu, et les enveloppes surtout, avec la Commission européenne. Donc, là il est un peu plus en avance par rapport au CPIER et le calendrier c'est avoir une version relativement finalisée pour le début de l'année prochaine.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pour le CPIER et le PO, a-t-on une idée même approximative des volumes financiers que cela peut concrètement mobiliser ?

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Pour le PO, un peu plus puisque la Commission nous indique qu'on aurait à peu près le même montant que la dernière fois : on avait eu 33 millions donc on devrait avoir à peu près 30 millions.

Pour le CPIER, c'est beaucoup plus flou. Il faut qu'on revérifie quels sont les besoins parce que, côté Etat, c'est beaucoup le risque inondation, donc il faut qu'on fasse un rassemblement de tous les crédits qui sont disponibles au niveau budgétaire et Etat sur cette thématique-là, et sur les autres aussi, et on va demander aussi à nos partenaires combien ils sont prêts à mettre pour cette enveloppe CPIER. Sachant qu'il y aura les CPER qui répondront aussi aux objectifs du plan Loire. Donc tout va se faire de façon concomitante. Donc là, aujourd'hui, je suis incapable de vous donner une enveloppe, même grossière, pour le CPIER.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Est-il sûr qu'il y a une convergence, finalement, des stratégies entre le CPIER et les fonds FEDER ? Est-ce que ce sont deux documents qui forcément se parlent, se font écho, se nourrissent quelque part ou est-ce que se sont deux réflexions qui sont éloignées ?

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

On a vraiment deux outils qui se complètent. En tous cas, le CPIER sert de contrepartie au POI FEDER, pour une petite partie de son contenu parce que le CPIER n'est pas que la contrepartie du PO, heureusement, mais oui, ils ont la même stratégie. Donc c'est une déclinaison de la stratégie 2035 et en particulier de la stratégie du plan Loire IV. Les deux outils mettent en œuvre le plan Loire IV donc ils répondent à la même stratégie.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Sur la partie recherche?

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Le PO se spécialise un petit peu parce que c'est une demande de la Commission européenne de ne pas s'éparpiller, de ne pas avoir trop d'axes ni d'enveloppes budgétaires trop restreintes. Donc il y aura un paquet qui sera mis beaucoup sur le risque inondation et la recherche, et les milieux quand même aussi, le patrimoine. On va la semaine prochaine à Bruxelles pour voir comment la Commission réagit sur le projet, ce qu'on appelle la version V1 du PO.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces précisions.

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Je vous en prie.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur un sujet évidemment important qui touche directement le cœur de métier de l'Etablissement ? Je sais que vous avez tous lu avec la plus grande attention la délibération de l'Etablissement par rapport à ce qu'on vient d'évoquer.

S'il n'y a pas de demande de parole – c'était un point d'information qui n'appelle pas de vote – on va passer maintenant à la décision modificative n° 4 pour l'exercice 2013 et c'est Monsieur MALBO qui présente.

3. Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2013

INTERVENTION DE M. MALBO

Cette proposition de Décision Modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits. Elle n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire. Le montant total de la diminution de crédit proposée s'élève à 351.500 €.

S'agissant du volet « prévention et réduction du risque inondation »

La diminution constatée de 196.000 € correspond pour l'essentiel à l'ajustement des crédits suite à l'attribution de marchés pour des montants à la baisse, notamment ceux liés à l'Etude des vals de Loire dans le Giennois.

S'agissant du volet « Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ Valorisation du Patrimoine) »

Au-delà du redéploiement de 15.000 € de crédits pour permettre la réalisation d'une prestation au titre des « réseaux de coopération et actions pilotes », la diminution constatée correspond à l'ajustement de crédits apportés par voie de subvention par la Région Centre pour des projets de recherche l'intéressant plus particulièrement.

S'agissant du volet « Aménagement et gestion des eaux »

La diminution constatée de 75.500 € correspond à l'ajustement des crédits relatifs à des études dont le lancement ne pourra intervenir qu'en 2014.

S'agissant du volet «Fonctionnement administratif de l'Etablissement»

Bien que neutre financièrement, il est à noter un redéploiement de 4 000 € pour régularisation de crédit suite à une intervention en urgence pour remédier à une défaillance d'un serveur de données.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires particuliers sur cette délibération qui vous est proposée ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions? Des votes contre?

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Compte rendu de la Commission des usagers au soutien d'étiage du 25 novembre 2013

La réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages apportés par les ouvrages de Naussac et de Villerest s'est déroulée le 25 novembre 2013 à Orléans. Le compte rendu de cette réunion figure en annexe aux documents qui vous ont été remis. Il vous est donc proposé d'en prendre connaissance.

Est-ce qu'il y a sur ce compte rendu des éléments de précision particuliers ?

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président. Je souhaitais simplement souligner que la réunion s'est déroulée dans de très bonnes conditions et indiquer que, dans le prolongement de ce qui avait été fait déjà lors de la précédente réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages, les redevables nous ont incités à poursuivre, là encore en lien avec ce qu'a noté la Chambre régionale des comptes, dans la constitution de provisions pour des travaux imprévus liés à ces ouvrages dont le coût est tout de même conséquent. Ce qui a été accepté, c'est le principe d'une constitution, à court terme à hauteur de 2% du coût des ouvrages – on y est presque – et à moyen terme à hauteur de 4% du coût des ouvrages. Le constat qui peut donc être fait aujourd'hui, c'est qu'il y a coïncidence entre ce qu'a proposé la Chambre régionale des comptes et ce qui avait été anticipé par l'Etablissement, également ce que sont prêts à accepter les redevables du soutien des étiages. Même si on sait que ce n'est jamais qu'une mesure de prudence, en tous les cas elle est actée par l'ensemble des partenaires.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

5. Approbation des budgets principal et annexe 2014

Je tiens à souligner l'absence de M. CHAPAVEIRE qui malheureusement doit faire face à un décès proche et qui s'excuse de ne pouvoir être là, et pour qui évidemment nous avons une pensée amicale dans ces moments difficiles. C'est la raison pour laquelle je propose à M. MALBO de présenter le rapport.

INTERVENTION DE M. MALBO

Je me suis échauffé donc tout va très bien!

Le projet de budget 2014, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 6ème année consécutive, s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 4 octobre dernier. Il est à noter qu'une attention particulière a été portée également à l'intégration dès cette année des observations définitives de la Chambre régionale des comptes, telles que présentées en octobre dernier.

Les propositions d'affectation de crédits ont été effectuées avec le double objectif : d'une part, d'essayer d'assurer la mise en œuvre de l'actuel plan Loire dans le respect des engagements souscrits, avec la perspective d'une année 2014 « de transition » ; d'autre part, de ne pas procéder

en 2014 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, malgré la réduction de certains co-financements.

Pour ce qui est des modalités pratiques, l'utilisation des crédits de reports ne pouvant être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de procéder comme les années précédentes et conformément aux termes du débat d'orientations budgétaires.

En résumé, les contributions 2014 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires. Le montant de contributions, de 2.924.450 €, est maintenu au niveau de celui de 2013. Le montant prévisionnel de la redevance soutien d'étiage pour l'année 2014 estimé à 3.843.000€, ainsi que le taux 2013 de 0,0105864, ont été approuvés par la commission des usagers de novembre.

S'agissant en premier lieu de l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest.

Les propositions budgétaires pour 2014 s'inscrivent dans le prolongement des décisions de 2013, notamment l'inscription des crédits de paiement pour la fin des travaux de réparation des vannes sur le barrage de Villerest, ainsi que le lancement de ceux prévus dans les prévisions pluriannuelles d'investissement pour le barrage et l'usine de Naussac, s'agissant notamment du contrôle commande. Une attention particulière continue à être portée à la constitution de provisions pour gros travaux, en relation avec la nature particulière des ouvrages dont il s'agit, d'où une inscription dès le budget primitif de 130.000 € de crédits à ce titre.

S'agissant en deuxième lieu de la prévention et réduction du risque inondation.

Il est proposé de poursuivre en 2014 les interventions à ce titre de l'Etablissement. La mise en œuvre de ces dernières est toutefois adaptée (en termes de définition comme de financement) au fait qu'il s'agit d'une année « de transition ». C'est dans ce contexte que s'inscrit le suivi des programmes des restaurations du lit et de renforcement des levées de la Loire en région Centre, également la proposition de lancement de deux actions « territorialisées » complémentaires, avec une mission Allier et un appui PGRI-TRI-SLGRI.

S'agissant en troisième lieu de la stimulation de la Recherche/Données/Information, également de la valorisation du Patrimoine.

Il est proposé de poursuivre en 2014 les actions dans le domaine de la recherche (en les orientant vers la restitution des résultats 2007-2013), ainsi que celles en faveur de la valorisation du patrimoine du bassin de la Loire et ses affluents. Il est à noter à la fois que la ligne « frais d'intervention » correspond aux frais personnel et fonctionnement pour l'ensemble des interventions de la direction du développement et des relations extérieures (hors *task force temporaire*), et que des cofinancements importants de l'Europe sont mobilisés pour faire face à ces dépenses.

S'agissant en quatrième lieu de l'aménagement et gestion des eaux

Les actions de l'Etablissement dans le domaine de l'aménagement et la gestion des eaux traduisent notamment sa volonté de participer à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux. Cela se manifeste à travers l'élaboration de 4 SAGE et la mise en œuvre de 4 autres (avec le SAGE Loire en Rhône-Alpes à partir de 2014). S'ajoutent à cela des interventions au titre, d'une part, de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels, d'autre part, de la préservation et de la restauration des espèces de poissons migrateurs.

S'agissant en dernier lieu du fonctionnement administratif et du patrimoine foncier de l'Etablissement.

Ce budget prévoit un maintien des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel à un niveau équivalent (hors actions nouvelles).

L'application des dispositions contenues dans le projet de budget primitif principal et annexe pour 2014 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

• Taux de la redevance soutien d'étiage 2013

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2014 budget principal
- Approbation du budget primitif de l'exercice 2014 budget annexe
- Contributions des collectivités membres 2014 budget principal et annexe
- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2014
- Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Est-ce vous souhaitez qu'on fasse un tir groupé ou voulez-vous un vote séparé ligne par ligne de ce qui est proposé ?

Tir groupé, vous êtes d'accord?

Merci M. MALBO pour cette présentation au pied levé, en rappelant les points essentiels : c'est évidemment un budget qui respecte parfaitement la discussion que nous avions eue lors du débat d'orientations budgétaires, avec deux points importants : les niveaux de contribution des collectivités locales ne seront pas réévalués et je pense que c'est plutôt un signe positif, de la même manière que la redevance de soutien d'étiage qui elle aussi n'évoluera pas. Donc des choix qui sont évidemment conformes à ce qu'on avait eu l'occasion de débattre lors de notre dernier débat d'orientations budgétaires.

Si vous êtes d'accord, nous allons maintenant procéder au vote de l'ensemble des délibérations qui vous sont proposées mais qui sont en tous lieux conformes à votre présentation.

Qui s'abstient sur ces éléments budgétaires ? Y a-t-il des oppositions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour la confiance apportée à l'Etablissement et dans ses orientations budgétaires.

6. Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de Haute-Vienne

Nous passons maintenant au point suivant : convention de partenariat avec le Conseil Général de Haute-Vienne. C'est M. Jean-Pierre DRIEUX qui le présente.

INTERVENTION DE M. DRIEUX

Monsieur le Président, chers collègues,

L'Etablissement public Loire est responsable de l'exploitation des barrages de Naussac et de Villerest.

Le Conseil Général de la Haute Vienne est responsable de la gestion du barrage de Saint-Pardoux et du plan d'eau de la Pouges. Il assume l'ensemble de l'exploitation de ces retenues dans le cadre d'une démarche multi usages : tourisme, environnement, loisirs, soutien d'étiage.

En tant que propriétaires et exploitants, l'Etablissement et le Conseil Général ont pour obligation d'assurer :

- la maintenance et l'exploitation des installations afin de maintenir des conditions de sûreté et de sécurité requis pour accomplir les fonctions prévues aux règlements d'eau et atteindre les objectifs de gestion,
- · la gestion hydraulique des retenues,
- la gestion du domaine attaché aux ouvrages.

Une convention de partenariat technique a été conclue avec le Conseil Général portant, dans une logique de mutualisation, sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation des ouvrages, pour une durée de 4 ans sur la période 2010-2013. L'animation du partenariat était assurée par le Conseil Général. En contrepartie, l'Etablissement versait une participation annuelle.

Il est proposé de renouveler ce partenariat et de conclure une nouvelle convention pour une durée de 4 ans sur la période 2014-2017.

Pour l'année 2014, cette participation est fixée à 30.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de votre présentation. Y a-t-il des commentaires ou observations sur cette proposition de délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. <u>Projet d'avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de</u> prévision de l'Allier

Nous allons maintenant passer au projet d'avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision de l'Allier. Monsieur BARLE n'est pas là et je demanderai peut-être à Monsieur ROY, avec l'expertise qui est la sienne, de présenter ce rapport.

INTERVENTION DE M. ROY

Oui Monsieur le Président.

Le schéma directeur de prévision des crues qui organise à l'échelle du bassin la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues, a fait l'objet de modifications arrêtées par le Préfet coordonnateur de bassin en décembre 2012.

A la suite de l'approbation du nouveau schéma directeur, une révision du règlement de surveillance, d'information, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, qui précise les modalités de mise en œuvre sur le territoire du service de prévision des crues de l'Allier, a été engagée.

L'Etablissement est consulté sur le nouveau projet de RIC, composé d'une notice, d'un règlement, et d'annexes.

Les évolutions les plus notables portent sur :

- le découpage en tronçon des cours d'eau surveillés au titre de la vigilance crues ;
- le choix des stations utilisées dans le dispositif, pour déterminer les niveaux de vigilance et diffuser les informations nécessaires ;
- la création de « zones de transition », définissant les niveaux de vigilance en remplacement des actuels seuils de vigilance, et positionnées à chaque station de référence en regard des crues historiques ou récentes.

Les dispositions de ce document n'appellent pas d'observations. Il est à cette occasion rappelé que l'étude « 3P » du bassin de l'Allier conduite en 2010 et 2011 par l'Etablissement en concertation

avec l'ensemble des acteurs de ce bassin, a permis de construire 24 propositions d'actions pour améliorer la prévision des crues.

Il est proposé de demander au Président d'adresser ces éléments en réponse à la demande du Préfet (en l'occurrence, le Préfet du Puy-de-Dôme).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires particuliers sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. <u>Conception, impression et diffusion (par voie de routage) d'un document d'information/sensibilisation sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents</u>

On passe maintenant à la délibération qui concerne la conception, l'impression et la diffusion (par voie de routage) d'un document d'information/sensibilisation sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Je vais proposer à Monsieur LE THILY de bien vouloir la présenter.

INTERVENTION DE M. LE THILY

Au titre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle », il a notamment été assuré la réalisation et la diffusion de neuf documents d'information/sensibilisation à destination des entreprises, entre 2008 et septembre 2013.

Afin de continuer à alimenter la véritable dynamique enclenchée, il est envisagé de réitérer cette action en début d'année 2014, par le biais d'un dépliant mettant l'accent plus particulièrement sur la mise en place volontaire de mesures de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation.

Il est estimé pour la conception de ce document (maquette et impression à 20.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage, un coût total n'excédant pas 20.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des commentaires particuliers sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Lancement de deux projets de recherche-action (actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique ; opportunité/faisabilité d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux)

On passe maintenant à la délibération suivante autour du lancement de deux projets de recherche et c'est notre collègue Karine GLOANEC MAURIN qui les présente.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Merci Monsieur le Président.

Le premier projet a pour objet l'actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique.

Une démarche d'adaptation aux impacts du changement climatique pour les régimes d'inondation et de sécheresse dans le bassin de la Loire a été initiée début 2007. Elle faisait suite à la proposition du Ministère de l'écologie, fin 2006, de retenir le bassin de la Loire comme site pilote au niveau national pour une démarche de ce type. Sa maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'Etablissement.

3 actions ont été menées fin 2007 et début 2008, en préparation de l'appel à projets de recherche lancé mi-2008 sur la connaissance des vulnérabilités des activités humaines et des milieux du bassin de la Loire par rapport aux effets du changement climatique sur les régimes d'inondation et de sécheresse.

- 1. Un état des lieux initial des connaissances et projets concernant l'observation des impacts éventuels du changement climatique déjà perceptibles, et les éventuelles stratégies ou mesures d'adaptation déjà mises en œuvre.
- 2. Une audition prospective, sur le thème : "Changement climatique et vulnérabilité des activités humaines et des milieux naturels dans le bassin de la Loire".
- 3. Une table ronde technique, avec des spécialistes du climat et de la modélisation, sur le choix des scénarios climatiques à prendre en compte pour l'appel à projets mi-2008.

Suite à l'appel à projets de recherche, deux projets ont été retenus, qui se sont achevés fin 2010. Leurs résultats ont fait l'objet de diffusion, et également d'exploitation dans le cadre de plusieurs opérations réalisées ou en cours.

Il est proposé une actualisation/activation de cette initiative.

Le second projet vise, en lien avec la délibération adoptée lors de la dernière réunion du Bureau, à prolonger l'exploration d'approches innovantes, en termes notamment d'organisation de l'action de bassin de l'Etablissement dans un contexte d'adaptation aux importants changements comportementaux, qu'ils soient d'ordre individuel comme d'ordre collectif.

Par analogie aux travaux de l'économie comportementale sur la manière dont les acteurs économiques prennent leur décision, qui remettent en cause la rationalité individuelle et esquissent une véritable alternative dans la compréhension des mécanismes de la décision économique, il apparaît que les sciences comportementales trouvent à s'appliquer à plusieurs domaines d'interventions de l'Etablissement, ainsi qu'en attestent les quelques exemples suivants :

- En matière de gestion de crise : le facteur humain et les questions comportementales (biais cognitifs, comportement irrationnels, ...) font partie des explications d'une crise ou de son aggravation, ou encore des freins aux politiques de prévention des risques.
- Dans le domaine de l'environnement : la contribution du Centre d'analyse stratégique sur de nouvelles incitations pour des comportements écologiques, soulignait déjà en mars 2011 l'importance qu'elles jouent « sur plusieurs leviers comportementaux comme le poids de la comparaison à autrui ou l'inertie au changement, afin d'inviter les citoyens à adopter des modes de vie plus respectueux de l'environnement ».
- Dans le domaine du numérique : le récent rapport du Conseil National du Numérique souligne les changements à prendre en compte : « Quand plus de 80% d'une population est équipée et connectée ; quand tous les jours surgissent de nouvelles générations d'outils qui appellent autant d'apprentissages ; quand nos manières de travailler, d'étudier, de nous relier, de nous déplacer, de créer, de partager se transforment à l'aide et du fait du numérique. »

L'adaptation aux changements comportementaux se traduit également en termes d'administration, comme y incite par exemple une Circulaire du 17 juillet 2013.

A noter que certains projets menés dans l'actuel plan Loire intègrent déjà les sciences comportementales. Par exemple dans le domaine de la prévention des inondations, pour l'accompagnement et l'évaluation d'une formation d'agents territoriaux résidant en zone inondable, ou pour inviter les acteurs socio-économiques à s'engager pour réduire leur vulnérabilité au risque d'inondation.

La proposition est donc de passer au crible les domaines d'interventions et actions de l'EP Loire pour identifier des pistes d'évolution intégrant une adaptation aux changements comportementaux, pour ce

qui concerne à la fois la conception, la décision et la mise en œuvre.

Il est estimé, pour la réalisation de ces deux travaux de recherche-action une participation de l'Etablissement qui ne devrait pas excéder 35.000 € TTC au total.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci chère collègue de la présentation de ce rapport. Au-delà de ce qui a été dit, y a-t-il des compléments d'informations autour de ces deux programmes de recherche pleins de promesses ?

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

C'est effectivement très intéressant.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

S'il n'y en a pas, je vous propose donc d'approuver ce qui est proposé : le financement, à hauteur de 35.000 € maximum, de l'Etablissement dans le cadre de cette recherche. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10. <u>Conception, impression et diffusion de livrets de valorisation des résultats de projets de</u> recherche/données/information soutenus dans le cadre du plan Loire

On passe maintenant à la délibération suivante qui concerne la conception, l'impression et la diffusion de livrets de valorisation des résultats de projets de recherche/données/information soutenus dans le cadre du plan Loire. C'est Monsieur DUTOUR qui présente.

INTERVENTION DE M. DUTOUR

Merci Monsieur le Président.

Depuis 2007 et la mise en place du volet Recherche/Données/Information, le développement et le partage de la connaissance mais également sa valorisation ont rang de priorités. Plusieurs actions ont été engagées dans ce sens. Outre la mise en place d'un rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents, des actions de valorisation ont été réalisées sous forme de documents « papier » et numérique à destination des publics cibles : réalisation de dépliants (actualisés régulièrement), de fiches synthétiques à l'occasion d'événements, de deux tomes du document portraits de projets et enfin les 5 premiers livrets de valorisation et de vulgarisation des projets de recherche (ces documents venant également renforcer l'information présente sur le site du plan Loire www.plan-loire.fr).

Les 5 premiers livrets de valorisation et de vulgarisation de projets de recherche produits en 2013 ont été largement diffusés dans l'optique de renforcer le rapprochement chercheurs-gestionnaires, et de faciliter une appropriation par les acteurs locaux des résultats de la recherche. Ces documents concourent à la fois à l'effort de valorisation des porteurs de projets et de diffusion des résultats de leurs travaux.

Dans le prolongement de ces 5 premiers numéros, et avec pour perspective d'amorcer une « collection » de documents visant à restituer les riches travaux doctoraux soutenus dans le cadre du plan Loire, il est proposé la réalisation de 10 nouveaux livrets sur le même format en 2014.

Comme pour les 5 premiers livrets, il est prévu un recours à un prestataire extérieur pour la conception, l'impression et le routage des documents à 2.000 exemplaires, qui seraient diffusés largement à l'échelle du bassin et au-delà.

Il est estimé que le coût pour la réalisation, l'impression et le routage de 10 exemplaires ne devrait pas dépasser 60.000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Programme d'action 2014 des SAGE portés par l'Etablissement

On passe maintenant au programme d'action 2014 des SAGE portés par l'Etablissement. C'est Monsieur SAUVADE qui présente.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Merci Monsieur le Président.

Le dossier de séance présente un état d'avancement de chaque procédure. Dès lors, on se concentrera sur les programmes d'actions 2014, pour lesquels des demandes de subventions seront faites.

Il est à noter que ces éléments ont été présentés lors de la 3^{ème} conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE, organisée le 27 novembre dernier.

I - SAGE Val Dhuy - Loiret

L'année 2014 sera tout d'abord consacrée à la finalisation des 2 études relatives aux thématiques « zones humides » et « pollutions diffuses » dont certains résultats seront réutilisés pour définir le contenu du futur contrat territorial.

Enfin, le recensement des points noirs du territoire liés aux non-écoulements des eaux ainsi que les points noirs liés aux eaux pluviales.

Plusieurs actions de communications sont envisagées notamment la mise à jour du site internet, la réalisation d'une lettre du SAGE, la valorisation sous forme d'une plaquette des résultats du stage sur les espèces invasives, la publication d'une nouvelle version du tableau de bord du SAGE, la réalisation et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques destiné aux riverains et la définition d'une stratégie de gestion des flux des visiteurs et de coordination des usagers des cours d'eau.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 94.898 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

II - SAGE Sioule

L'année 2014 sera la première année de mise en œuvre du SAGE Sioule ce qui va nécessiter de redéfinir l'organisation et les méthodes de travail de la CLE.

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre d'actions de communication à destination des partenaires mais surtout du grand public.

Concernant les études techniques, des réflexions vont être engagées dans le but de définir précisément les besoins et d'élaborer les cahiers des charges correspondants (suivi de la nappe de la chaine des Puys, suivi des teneurs en PCB, diagnostic des plans d'eau).

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 78.850 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

III - SAGE Yèvre-Auron

L'année 2014 sera consacrée dans un premier temps à la finalisation et à la transmission des éléments au Préfet du Cher chargé d'approuver le schéma et dans un second à l'engagement de la phase de mise en œuvre avec notamment le lancement de 2 études : inventaires des zones humides et des prélèvements hivernaux.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 203.356 €.

Pour information, on signalera que la procédure de recrutement de l'animateur a été engagée en novembre avec pour objectif que l'agent, localisé à Bourges dans les locaux du Département, puisse prendre ses fonctions au plus tard au début du second trimestre 2014.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV - SAGE Loire en Rhône-Alpes

En réponse à la sollicitation de la CLE, le Comité syndical de juin 2013 a donné un accord de principe au portage de la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes par l'EP Loire sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

En application de cette décision, des réflexions ont été engagées avec le Président de la CLE et les services du Conseil général de la Loire afin de convenir des modalités de coopération renforcée entre l'Etablissement et le Département pour la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Les actuels projets de conventions, restant à finaliser, se basent sur le principe d'une mise à disposition de l'animatrice en poste, à hauteur d'un mi-temps, pour assurer les missions confiées à l'EP Loire.

En prévision de la signature et de la mise en œuvre effective en 2014 de ces conventions, conditionnées à l'obtention des financements nécessaires, il a été inscrit au budget une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € pour le financement des dépenses d'animation (frais de fonctionnement de l'animatrice et de la CLE).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

V - SAGE Loir

Au terme de la phase de consultation, prévue jusqu'à mars 2014, une phase d'enquête publique sera lancée courant mai/juin afin de permettre au public de s'exprimer sur le projet de SAGE. La signature de l'arrêté préfectoral d'approbation du schéma est espérée pour le mois de septembre.

Parallèlement, afin d'anticiper la mise en œuvre du projet de SAGE, il est proposé d'instituer plusieurs groupes de travail technique sur les thématiques « gestion quantitative » et « continuité écologique » et d'engager une réflexion sur le pilotage et le portage du volet « inondations ».

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 195.138 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante

VI - SAGE Cher amont

En 2014, différentes phases administratives vont se succéder jusqu'à l'approbation préfectorale prévue au dernier trimestre. Tout d'abord, la synthèse des avis recueillis auprès des assemblées sera présentée en juin à la CLE, qui aura été recomposée à la suite des élections municipales de mars 2014. En septembre, une enquête publique sera menée avec des permanences tenues par une dizaine de commissaires enquêteurs en différents lieux du territoire. Enfin, le projet modifié en fonction des conclusions du rapport de la commission d'enquête sera présenté en novembre à la CLE pour une adoption finale.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2014 s'élève à 239.994 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII - SAGE Allier aval

L'année 2014 sera consacrée à la consultation des assemblées sur le projet de SAGE Allier aval. La présentation de ce dernier devant le comité de bassin Loire-Bretagne est programmée en décembre 2014 ce qui repousserait l'enquête publique en avril/juin 2015 et l'approbation du SAGE par la CLE en septembre de cette même année.

Au niveau de la communication, les actions initiées en 2013 seront finalisées. De plus, 6 réunions de présentation du projet du SAGE seront organisées à destination des collectivités consultées, futurs acteurs de la mise en œuvre du SAGE.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 232.370 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII - SAGE Cher aval

L'année 2014 sera consacrée dans un premier temps au renouvellement de la CLE suite aux élections municipales, puis dans un second temps à la rédaction et à la relecture juridique du projet de SAGE (PAGD, règlement, cartographie associée) et du rapport d'évaluation environnementale.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 185 084 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation de ces différents programmes portés par l'Etablissement dans le cadre des SAGE. Vous avez la carte qui montre bien la force de frappe que constitue l'EP Loire dans le cadre de l'animation de ces SAGE et je crois que c'est un élément extrêmement positif.

Y a-t-il des remarques particulières ?

INTERVENTION DE M. GLOTIN

C'est toujours étonnant de voir les sommes qui sont consacrées à des études ou à des actions de communication. Quelle est la procédure qui permet de savoir si ces sommes sont pertinentes ? Comment est-ce étudié ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je vais essayer de répondre.

Il y a une procédure qui commence par un état des lieux, donc il y a forcément une étude, qui est une étude de recensement qui coûte un certain prix suivant l'étendue du SAGE. Ensuite, il y a l'étude diagnostique qui est obligatoire, c'est la règle, donc il ne s'agit pas de savoir si c'est pertinent ou pas, il faut le faire. Il faut qu'on fasse un diagnostic et la CLE l'approuve, ce qui permet de faire ressortir les points sensibles du territoire. Vous avez ensuite d'autres études qu'on appelle « études

tendancielles », c'est-à-dire qu'on essaie de voir dans quel sens il faut aller : est-ce qu'on veut avoir de l'ambition ou pas ? Pour le SAGE que j'avais en charge, on avait 3 tendances : bas de gamme, moyenne gamme et haut de gamme. Après, il doit être fait une étude scénario. Nous, on a fait en tous cas un mixage un peu des tendances : pour les points qu'on jugeait très importants, on a pris le niveau haut ; pour ceux qu'on jugeait moins importants, on a pris le niveau bas, c'est-à-dire le règlement en fait ; et puis pour d'autres, le point intermédiaire.

Et puis, ensuite, on a une autre page à écrire, qui est fondamentale : le programme d'aménagement et de gestion durable, et le règlement, avec un juriste. Donc, on a un bureau d'études qui nous prépare les actions à mettre en place, quel est le porteur de projet qu'on pourrait envisager pour les mettre en place, qui fait une étude sommaire du coût. C'est obligatoire pour pouvoir bâtir le SAGE.

Et on a également, en même temps, le règlement. Donc on a besoin d'un cabinet d'avocats parce qu'il y a des points juridiques qui doivent être, je dirais, non opposables, qui ne peuvent pas être contredits devant un tribunal. Enfin, non opposables : on peut s'opposer toujours à tout mais il faut qu'ils puissent être défendus devant un tribunal.

Donc, toutes ces phases sont obligatoires.

Et j'en ajouterai une qui est encore pire, que je connais depuis quelque temps : l'enquête publique. Dans le SAGE que je présidais, l'enquête publique a coûté dans les 160.000 €, avec 7 ou 8 commissaires-enquêteurs étant donné l'étendue du SAGE (5 Départements, 3 Régions), pas mal de publications à faire dans la presse (vous connaissez le principe : il en faut 2 avant, 2 après, on n'en finit pas, il y a des pages et des pages…), des documents à produire et à diffuser, et donc on arrive à des coûts très très élevés.

J'aurais préféré qu'on aille plus vite mais on est obligés de passer par ce cheminement. Après, le reste, d'autres études qui peuvent être faites ou pas faites, c'est quand le SAGE est en œuvre et là on peut très bien faire une étude sur tel point particulier. Mais ce n'est même pas ce qui est envisagé là, à part ceux qui sont en phase opérationnelle. Mais pour ceux qui sont en préparation, je crois qu'il n'y a pas le choix, malheureusement, et cela coûte un petit peu cher, j'en conviens. Et l'animation aussi. C'est la loi qui a défini les SAGE, si on voulait aller plus vite il fallait faire des règlements que personne ne discute sauf les députés et puis l'affaire était faite, mais je crois que ce n'est pas comme ça que l'on procède chez nous. On veut faire de la concertation au maximum et quand c'est au maximum ça coûte très cher. Mais le but est aussi d'arriver à un accord entre les différentes pressions qu'on a sur un territoire : il y a les usagers industriels, les agriculteurs, les associations environnementales, on les fait se rencontrer et ça ne fait pas de mal quand même. On arrive à des compromis qui sont la bonne façon peut-être d'avancer mais c'est vrai que c'est très lourd, j'en conviens, ça fait 8 ans que je fais ça. Mais il faudra 10 ans pour y arriver, c'est très lent.

Voilà ce que je peux dire pour répondre à ça.

J'avais une remarque personnelle à faire aussi qui concerne le SAGE Allier aval. Je l'ai faite ce matin mais je la renouvelle maintenant, je l'avais faite l'autre jour à la réunion du 25 novembre : je regrette fortement, justement, que le Comité de bassin reporte à décembre 2014 l'étude du cas du SAGE, qu'on va finir nous, la CLE – on se réunit la semaine prochaine, on fait une réunion débat pour qu'il n'y ait pas de problèmes au moment du vote ; on prend en considération ce qui ne va pas, mais là c'est juste en bureau ; et ensuite en février, on fait la réunion de vote et là c'est blanc ou noir ; et arrivés là, on serait pratiquement en mesure – enfin, il faut consulter les assemblées – de le présenter au Comité de bassin. Alors il se trouve qu'il y a des élections, effectivement, dans lesquels il y a renouvellement du Comité de bassin, et on nous repousse la présentation à décembre 2014, ce qui nous recule de 6 ou 7 mois. Et après, on va arriver en 2015 où il y aura les élections cantonales et régionales, donc on va nous reculer jusqu'à décembre 2015. Alors qu'on aurait pu finir, l'objectif était de finir en février 2015 avant les cantonales et régionales, parce que ça permettait de liquider tout ça avant les renouvellements. Donc on pouvait gagner presque 1 an.

Alors si on pouvait faire une lettre – on va la faire, nous, au niveau de la Région Auvergne, au moins, et du Département du Puy-de-Dôme – mais s'il y avait une lettre éventuellement de l'Etablissement qui porte le SAGE pour demander au Président du Comité de bassin de faire un effort, de nous consacrer 1/4 d'heure au mois d'avril ou au mois de juin, enfin quand il y a une réunion du Comité de bassin. On ne demande pas beaucoup mais ça nous ferait gagner du temps, et de l'argent en même temps, comme ça l'animatrice – je ne dis pas qu'elle n'aura rien à faire mais vu qu'elle demande beaucoup de travail, elle est très volontaire, elle pourrait se mettre sur autre chose après.

Voilà, donc c'est une demande.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Très bien. En tout cas, à votre initiative, je pense qu'effectivement il serait souhaitable que l'Etablissement puisse faire un courrier au Comité de bassin pour essayer d'accélérer.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Nous, on va le faire, de toute façon. Je ne sais pas si ça aboutira mais enfin, bon.

<u>INTERVENTION DE M. LE SCORNET</u>

Prendre un an supplémentaire après 10 ans de travaux, c'est ça, si j'ai bien compris?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

J'ai été élu président en juin 2005. Après un temps de lancement, on a commencé à travailler vraiment début 2006 mais, quand même, depuis tout ce temps-là, on n'en voit plus la fin, quoi.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Et puis le risque d'attendre de trop, c'est que vous soyez contraints d'actualiser vos données et de recommencer une nouvelle étude, c'est ça ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

On ne recommencera pas mais ce qui se passe, c'est qu'au bout d'un moment il faudra aussi réélire un président, il faudra aussi tout cela par la suite, et c'est toujours du retard que l'on prend et c'est dommage.

Cela ne veut pas dire que ça coûtera plus cher si on va plus vite, au contraire, je crois. Mais on aura toujours autant d'études à faire, je le regrette mais la loi est faite ainsi.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, dans le prolongement de ce qu'indiquait le Président SAUVADE, je voudrais souligner que, au niveau de la maîtrise des coûts, ces SAGE sont portés avec des effectifs réduits puisque par un animateur pour chacun des SAGE, avec pour seule perspective d'amélioration un

animateur mutualisé à l'échelle du bassin du Cher du fait du portage des 3 SAGE (Cher amont, Cher aval, Yèvre Auron). Donc un mécanisme, j'allais dire, dans des conditions tout à fait maîtrisées – pour ne pas dire contraintes- puisque, bien qu'il s'agisse de très grands SAGE, on a un seul animateur par SAGE.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

C'est en effet l'intérêt d'un portage comme ça qui permet de mutualiser un ensemble de fonctions ressources et de faire des économies.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Si je peux rajouter une précision : étant donné l'étendue du SAGE Allier aval, on avait droit, d'après les règles de l'Agence de l'eau, à deux animateurs. On n'en a pris qu'un, parce que les collectivités doivent payer, alors on a pu avoir, à la place, un secrétariat à tiers-temps – qui va passer à mi-temps – donc qui coûte moins cher qu'un animateur, bien sûr, qui a un niveau plus élevé, mais qui nous est utile quand même. Donc on fait beaucoup – c'est très lourd à faire, très compliqué, très technique – avec le minimum de moyens mais bon il n'y a rien de gratuit.

Je suis surpris moi aussi par le coût des études mais il faut voir qu'il y a des gens quand même qui travaillent pendant plusieurs mois, à plusieurs, il y a des déplacements, il y a tout ça et ça arrive à des choses comme ça.

Ce ne sont pas des résultats inutiles, quand même, je crois que ça fait un catalogue par la suite très utile pour la poursuite de tous ces travaux.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Ce qu'il faut maintenant, c'est, une fois que le SAGE est approuvé, s'assurer qu'il y a bien une maîtrise d'ouvrage derrière qui soit capable de faire les travaux. C'est un autre problème mais c'est tout aussi important, me semble-t-il.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Oui, tout à fait, et puis il y a des choses qui dureront forcément plusieurs années voire peut-être dizaines d'années.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Avec des résultats parfois qui sont longs à attendre.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

On verra.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ce petit échange. Y a-t-il d'autres remarques complémentaires sur ce sujet ? Donc, là encore, je vous propose si vous êtes d'accord, d'adopter l'ensemble des propositions qui vous sont faites et des différentes affectations budgétaires.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie. Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

12. Gestion financière

On passe maintenant à un point de gestion financière et c'est Monsieur DOYEN qui rapporte.

INTERVENTION DE M. DOYEN

Merci le Président.

12-1. - Développements complémentaires du logiciel GARHY

Le Programme opérationnel plurirégional Loire retient « le financement d'investissements innovants au titre de la prévention des inondations, en lien notamment avec le rôle crucial joué en la matière par l'ouvrage de bassin de Villerest ».

Il est donc proposé de mandater le Président afin de solliciter un financement de l'Europe, pour l'opération « Développements complémentaires –version 2.0 du logiciel GARHY utilisé pour le calcul des consignes en crue ».

Le montant estimatif des dépenses pour cette opération est de 101.879 €HT (121.847,28 € TTC), dont 36.259 € de frais de personnel.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Toujours sur le point de gestion financière, on passe à un rapport sur une étude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire, et c'est Monsieur BERTIER qui rapporte.

INTERVENTION DE M. BERTIER

12-.2. - Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire

Suite à la sollicitation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval et de la Ville de Tours, l'Etablissement a donné en juin dernier un accord de principe favorable au portage d'une étude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire.

En application de cette décision, un projet de cahier des charges a été préparé par les services de l'Etablissement, pour être ensuite soumis à l'avis des partenaires techniques, notamment la DREAL Centre et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il sera présenté le 12 décembre prochain pour validation au comité de pilotage rassemblant des représentants des partenaires techniques, financiers et des acteurs locaux.

Concernant le financement de cette étude, dont le coût est estimé à un montant total n'excédant pas 80.000 € TTC, le plan prévisionnel proposé est le suivant :

- Agence de l'Eau = 50 % (40.000 €)
- Conseil régional Centre = 15 % (12.000 €)
- Conseil général d'Indre-et-Loire = 15 % (12.000 €)
- Ville de Tours ou Tour(s)Plus = 20 % (16.000 €).

Il est proposé d'autoriser le lancement de cette étude et la passation du marché correspondant, sous réserve de l'obtention de ces financements.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Avant de passer au vote, je voudrais, si vous le permettez, ajouter quelques mots. Le Cher est une rivière qui a besoin d'un véritable sauvetage : ou il y a trop d'eau, c'est-à-dire risque d'inondation ; ou il n'y en pas assez, c'est-à-dire ensablement. Et le comité, qui travaille bien en Indre-et-Loire, qui est responsable des canoës et kayaks, etc., est en passe de ne plus pouvoir faire venir des étrangers par ce que les bateaux c'est bien mais il faut aussi un petit peu d'eau pour faire venir ces bateaux. Donc, je suis heureux que cette proposition concernant le Cher permette de mettre en évidence son tracé car, on soigne un barrage, c'est vrai, mais il faut bien vous dire qu'il y en a 17 en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher. Et il a fallu à la fois les décisions, la volonté du Président du Cher canalisé, que certains connaissent peut-être - Monsieur LESTOQUOY -, pour mettre en route ce projet. Et il existe également une atmosphère : les gens qui viennent, les étrangers qui visitent le château de Chenonceau, qui est un pont en réalité, qui est un ancien pont, pour eux ce qui compte c'est l'eau parce que, sous un pont, s'il n'y a pas d'eau c'est bien triste ; il est considéré comme château de la Loire, or il ne connaît pas la Loire car c'est le Cher qui le fait vivre. Donc c'est très important. Pour les gens, peu importe que ça s'appelle le Cher ou la Loire, ils veulent évidemment voir ce château qui est absolument remarquable et c'est un de ceux qui est le plus visité dans la région. C'est pourquoi je veux qu'enfin on tienne compte de ce problème du Cher.

Je dois reconnaître une chose, c'est qu'il y a un certain nombre de collègues parmi nous qui ne savent pas du tout comment ça fonctionne. Je représente 80 communes et j'ai la chance d'avoir un technicien de rivière qui est remarquable et qui pourrait ici vous présenter comment ça fonctionne, parce que beaucoup ou bien sont ignorants ou bien sont absolument indifférents, et en réalité ce n'est pas seulement 1 barrage mais c'est 17 barrages et on a, grâce à Monsieur LESTOQUOY, restauré un certain nombre mais on n'a pas pu terminer parce que l'eau est arrivée trop tôt (fin septembre).

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ce témoignage.

INTERVENTION DE M. DUTOUR

L'étude : est-ce que c'est un bureau d'étude ou un organisme de recherche ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Les organismes de recherche sont associés à l'écriture des éléments du cahier des charges. Par contre, il est procédé à un appel d'offres pour la réalisation d'une prestation. Ils ont été associés à l'écriture de la commande donc par définition ils ne devraient pas pouvoir intervenir en réponse à une offre à une offre qu'ils ont contribué à écrire, sinon ça reviendrait à ne pas respecter le code des marchés publics. Soit on prescrit, soit on exécute mais on peut difficilement faire les deux en même temps.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Encore merci, Monsieur BERTIER, pour le témoignage émouvant sur le Cher, qui vous tient à cœur, évidemment, comme à nous tous ici.

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à un rapport qui concerne toujours la gestion financière. C'est Jean-Pierre ANTOINE qui le présente.

INTERVENTION DE M. ANTOINE

12-3. Prestation visant à disposer d'un « regard extérieur expert » sur l'évaluation de l'implication des acteurs socio-économiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations

A la lecture des deux documents de restitution joints en annexe dans le dossier de séance (le premier, diffusé par l'Etablissement, le second, extrait de la synthèse de la retranscription des actes de la 11 conférence des acteurs du plan Loire qui s'est tenue le 19 juin 2013 à Blois), il apparaît une appréciation non convergente de l'évaluation de l'implication des acteurs socio-économiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Avec le souci d'apprécier à la fois la nature, la portée et les conséquences de ce décalage (dans des éléments de faits comme d'analyse le cas échéant), il apparaît opportun de s'appuyer sur une analyse strictement documentaire d'un nombre limité de produits considérés comme formalisés, en particulier ceux dont a eu à connaître le Comité Syndical ou mis à disposition des partenaires du plan Loire.

Dans la perspective du bilan qu'il conviendra de tirer de la mise en œuvre de l'expérimentation déployée sur la bassin de la Loire et ses affluents dans le cadre de l'actuel plan Loire, ainsi que de la valorisation d'éléments de ce dernier au bénéfice du partenariat et des autres parties prenantes, il est proposé en conséquence de recourir à un « regard extérieur expert ».

Il est estimé pour une prestation de ce type, un coût dont le montant total ne devrait pas excéder 15.000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il sur cette délibération des observations complémentaires ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Gestion du patrimoine foncier

On passe maintenant au dossier relatif à la gestion du patrimoine foncier. C'est notre collègue, Mme GLOANEC MAURIN, qui va présenter si elle est d'accord les dossiers qui étaient initialement prévus pour Monsieur CHAPAVEIRE.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Merci Monsieur le Président.

Evolution de propriétés sur la commune de Chadron

La commune de Chadron a fait part à l'Etablissement de son souhait de la levée de la clause d'inaliénabilité frappant la parcelle A 720 à Colempce-Haut, transférée à la Commune de Chadron en janvier 2008.

Seule, l'autorisation expresse et écrite de l'Etablissement permet à la commune de vendre.

C'est dans ce contexte que le Comité Syndical de mars 2012 a déjà décidé la levée de la clause d'inaliénabilité sur certaines parcelles transférées afin de permettre à la commune d'affecter les recettes de leur vente au projet de réhabilitation de Colempce.

La présente demande relative à la parcelle A 720 participant de ce même objectif, il est proposé d'y apporter également une réponse favorable.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

On passe tout de suite au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Convention de partenariat avec la fédération départementale des AAPPMA de la Haute-Loire

L'Etablissement est propriétaire des baux de pêche liés à celles de ses parcelles situées en bords de cours d'eau sur le site de Serre de la Fare.

Afin de contribuer à une bonne gestion des aspects piscicoles et halieutiques sur les linéaires concernés, et en lien avec le projet de réserve naturelle régionale "Haute vallée de la Loire" porté par l'Etablissement, il est proposé d'établir une convention avec la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire, visant à transmettre les baux de pêche pour une durée n'excédant pas neuf ans, en contrepartie de l'engagement :

- promouvoir la pêche de loisirs sur ce site emblématique, en privilégiant une pratique de pêche respectueuse de l'environnement ;
- engager des démarches de labellisation de parcours de pêche avec la Fédération Nationale de la Pêche en France, dans une optique de promotion du loisir pêche et le développement du tourisme halieutique sur le site, en partenariat avec l'ensemble des acteurs;
- réaliser les aménagements si nécessaires pour la labellisation de parcours ;
- développer des animations de sensibilisation à l'environnement ou à la pratique de la pêche avec le public sur le site ;
- réaliser des suivis piscicoles sur la Haute-Vallée de la Loire (dans le cadre du réseau départemental)

Il est à noter que, dans ce contexte, la Fédération départementale aura la possibilité de rétrocéder les baux de pêche aux AAPPMA locales concernées.

Les actions conduites le seront bien entendu en conformité avec les orientations stratégiques du Département et de la Région en termes de pratiques de loisirs et de tourisme liées à la pêche.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Voilà. Est-ce qu'il y a des pêcheurs parmi vous, j'imagine, qui pratiqueront sur ce site?

Par ailleurs, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Autorisation de dépôt du dossier de classement de la réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »

Par délibération de juillet 2009, le Comité Syndical a décidé de maintenir les terrains du site de Serre de la Fare dans le patrimoine foncier de l'Etablissement, dans le but de préserver la possibilité d'une gestion globale du site dans le cadre d'un dispositif juridique de longue durée.

Parallèlement à la procédure de purge des droits de propriété et dans le prolongement de deux réunions de concertation organisées en 2010 et 2011, a émergé la proposition de création d'une réserve naturelle régionale sur ce site. Le Comité Syndical a donné son accord de principe à cette proposition, par délibération de mars 2012.

Le dossier préalable de candidature au classement en réserve naturelle régionale du site de la « Haute vallée de la Loire » a été transmis en janvier 2013 à la Région Auvergne, et a reçu en avril 2013 un avis favorable à la poursuite de la démarche, ouvrant notamment la voie à la réalisation d'un dossier de classement dont le dépôt aux instances régionales est envisagé en février 2014.

Afin d'enrichir le diagnostic du territoire concerné et de faire émerger des propositions concertées en matière de gestion et de réglementation en lien étroit avec les acteurs locaux, deux séries d'ateliers de travail ont été organisés les 5-6 et 27-28 novembre en Mairie de Chadron. Ces ateliers, qui ont réuni environ 150 participants, ont permis d'avancer de manière concrète sur des orientations de gestion sur les thématiques de l'agriculture, de la gestion forestière, des activités de chasse et de pêche ainsi que sur le volet tourisme et développement au sein du périmètre d'étude de la réserve.

A ce stade, en synthèse, il ressort que le projet peut s'accommoder des usages en termes de valorisation maîtrisée du tourisme et de pratiques actuelles raisonnées de pêche comme de chasse. Pour ce qui concerne l'agriculture, un consensus semble se dégager sur la nature et la portée de pratiques respectueuses des milieux, avec dans le même temps des actions limitant la déprise agricole et favorisant la reconquête pastorale sur certaines parcelles (facilitation de la remise en pâturage, exploitation des opportunités de groupements pastoraux...). Enfin, s'agissant de la forêt, il est apparu opportun de concevoir des modalités de gestion différenciées et adaptées selon les deux types d'espace : pour l'essentiel en « zone en évolution libre » (environ 150 ha), et pour le reste en zone exploitable.

Par ailleurs, le dossier de classement devant intégrer les modalités d'organisation de la future structure gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire », il est proposé de marquer la volonté de l'Etablissement public Loire de ne pas se désengager de la gestion de la réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire », avec l'appui technique du CEN Auvergne et dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les acteurs locaux impliqués, chacun pour ce qui le concerne plus particulièrement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Gestion du personnel

14-1. Tableau des effectifs

Monsieur COINTEPAS va nous le présenter.

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

Merci Monsieur le Président.

Direction administrative et financière

Suite à la vacance du poste de directeur administratif et financier, l'Etablissement a procédé au remplacement de l'attaché principal qui occupait celui-ci. L'agent qui a été recruté est attaché territorial. Afin de pouvoir le nommer sur ce grade, il est proposé de transformer à compter du 1_{er} février 2014 le poste d'attaché principal en un poste d'attaché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Direction de l'Eau et de l'Exploitation

Compte tenu du report de la fin de l'élaboration du SAGE Allier aval à la fin du 1_{er} trimestre 2015, notamment en raison de l'impossibilité de présenter le projet devant le Comité de Bassin Loire-Bretagne en décembre 2014, il est proposé d'autoriser la prolongation de la mission de l'agent chargé d'animer cette procédure jusqu'au 31 mars 2015.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Direction du développement et des relations extérieures

En application de la loi du 12 mars 2012, le Comité Syndical de décembre 2012 a transformé un poste d'attaché contractuel en un poste permanent au sein de la task force temporaire dédiée au déploiement de la démarche «industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et de ses affluents. En effet, l'agent contractuel occupant ce poste (dont l'échéance du contrat était initialement prévue au 18 février 2014), remplissant la condition d'âge à la date de la publication de la loi et justifiant d'une ancienneté d'au moins trois ans de service publics sur les quatre dernières années, a vu son contrat transformé en un contrat à durée indéterminée.

Conformément à ce qui avait été indiqué au Comité Syndical lors de la CDisation de ce poste, la possibilité d'une poursuite du contrat à durée indéterminée au-delà du terme du 18 février 2014 envisagé à l'origine a été examinée. Cet examen a été effectué au regard à la fois de la nature, de la durée et du mode de financement de la mission confiée. A cet égard, il a été constaté qu'il n'était pas possible d'assurer une poursuite de cette dernière. Dans le même temps, au regard de l'organisation actuelle des services de l'Etablissement, il a été constaté l'absence d'une possibilité de reclassement de l'agent concerné.

Compte tenu de ces éléments et après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Loiret en date d'octobre 2013, il est proposé, sur le fondement de l'intérêt du service, la suppression du poste dont il s'agit à compter d'avril 2014.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Sur ces 3 délibérations, je vous propose de voter de manière groupée.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Dans la délibération sur la Direction de l'Eau et de l'Exploitation, il y a une petite erreur, à mon avis : sur la troisième ligne, il est marqué : « en raison de l'impossibilité de présenter le projet devant le Comité de Bassin Loire-Bretagne en décembre 2014 »,...

Pour moi, c'est « avant décembre 2014 », ce n'est pas très grave mais sinon ça ne veut pas dire grand-chose.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour cette précision utile.

Je vous propose un vote groupé sur ces 3 délibérations. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

14-2. Régime indemnitaire des attachés territoriaux

INTERVENTION DE M. BERNARD

Un décret de 2008 a créé une prime de fonctions et de résultats (PFR) au bénéfice des « fonctionnaires de l'Etat appartenant à des corps de la filière administrative ou détachés sur un emploi fonctionnel de cette filière ». Un arrêté de février 2011 ayant permis l'attribution de la prime de fonctions et de résultats aux cadres d'emplois des attachés territoriaux depuis le 1^{er} janvier 2011, il est nécessaire d'actualiser les régimes indemnitaires versés aux agents de l'Etablissement relevant de ce cadre d'emploi.

Il est précisé que cette prime de fonctions et de résultats, versée mensuellement, est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

Est-ce qu'il y a sur cette délibération des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14-3. Protection sociale des agents de l'Etablissement

On passe maintenant au dernier point, qui concerne la protection sociale des agents de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. BERNARD

Suite au décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, le Comité Syndical du 21 décembre 2012 a autorisé d'une part, la consultation des agents de l'Etablissement sur leur intérêt par rapport à la voie de la « labellisation », pour un montant individuel restant à proposer au Comité Syndical dans le courant de l'année 2013 qui a fait apparaître que par rang de priorité, 77 % des répondants sont majoritairement favorables à ce que la participation de l'employeur soit prioritairement axée sur la complémentaire santé et d'autre part, de donner mandat au Centre de Gestion du Loiret, dans la perspective d'une « convention de participation » souscrite après mise en concurrence, sans préjuger de la suite qui sera finalement donnée par l'Etablissement en temps utile.

De plus, après consultation de plusieurs collectivités membres de l'Etablissement, il apparaît que la voie de la labellisation a été majoritairement retenue par celles-ci, du fait notamment qu'elle permet aux agents le libre choix de leur couverture santé.

Considérant que la protection sociale de ses agents constitue pour l'Etablissement un enjeu social et de santé, il est proposé d'autoriser à compter du 1_{er} janvier 2014 la participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé actifs au risque santé ou au risque prévoyance dans le cadre du dispositif de la labellisation et de fixer le montant de la participation forfaitaire à 15 € net par mois par agent, laquelle leur sera versée directement pour le risque « santé » ou pour le risque « prévoyance » (en fonction du choix de l'agent). Pour ce faire, les agents devront fournir annuellement une attestation de labellisation délivrée par les organismes concernés.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc de l'approuver. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

15. Questions diverses

Je vous propose de passer à une dernière question, qui a mis en émoi le territoire de Villerest et du Grand Roanne (Roannais Agglomération), concernant le stockage du batardeau pour lesquels on propose une mission de médiation, - je ne sais pas comment d'ailleurs l'appeler – d'un de nos collègues qui pourrait donc ainsi essayer de finaliser la solution proposée pour ce territoire.

Et donc je vous propose de désigner, si vous êtes d'accord – je crois qu'il a accepté, d'ailleurs – Alain DUTOUR, qui va se présenter pour ceux qui ne le connaîtraient pas, pour une mission spécifique sur le site de Villerest, visant à :

- convenir avec la commune de Villerest et Roannais Agglomération de modalités d'intégration de stockage du batardeau, actuellement à l'amont du barrage en rive gauche, réunissant toutes les conditions de minimisation de l'impact paysager, de sécurité et des enjeux touristiques liés à ce site
- prévoir à titre conservatoire non seulement le déplacement d'un collègue qui pourrait ainsi s'y rendre, mais en plus une enveloppe de crédits à hauteur de 40.000 € ayant vocation à être mobilisés pour la réalisation de cette opération, les dépenses correspondantes étant imputées à partir des crédits disponibles du service analytique 30-06 : actions patrimoniales de l'Etablissement,
- et enfin de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Monsieur DUTOUR, acceptez-vous cette proposition de médiation, de « casque bleu » ? Je ne sais pas d'ailleurs comment la qualifier.

INTERVENTION DE M. DUTOUR

Oui. J'ai répondu un petit peu informellement que j'acceptais parce que j'étais intervenu lors d'une commission sur ce sujet. Il se trouve que je suis géographe de l'environnement, je m'intéresse un peu aux questions du paysage. J'étais intervenu, je ne sais pas si on s'en rappelle, de manière un peu provocante en disant que le paysage c'est quand même un peu de choses très subjectives et

que, derrière le paysage, il y a souvent des enjeux et que souvent il suffit de se réunir, de discuter, de présenter certains arguments.

Alors je ne prétends pas non plus être un spécialiste total de cette question-là mais le sujet m'intéresse et cela me donnera l'occasion de découvrir l'ouvrage, que je ne connais pas. Donc j'arriverai aussi peut-être sans idée préconçue, un peu vierge de ce point de vue-là mais quand même en ayant certaines idées derrière la tête.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Sur cette proposition de désignation d'un collègue pour pouvoir assurer là-bas de la médiation, ainsi que sur l'affectation d'une enveloppe de 40.000 € qui permettra, je l'espère, de trouver une solution par le haut, est-ce que vous avez des observations complémentaires ?

Je vous propose donc d'approuver cette délibération, cette question diverse. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé. Est-ce qu'il y a des questions diverses au-delà de ce qui a été aujourd'hui parcouru ?

On ne se revoit pas d'ici la fin de l'année, je ne crois pas, si ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, je souhaite simplement indiquer qu'une date a été retenue, lors de la précédente réunion du Bureau, pour l'organisation d'une mission de l'Etablissement à Bruxelles : les 12 et 13 février, à laquelle bien entendu sont invités les élus de l'Etablissement, puisque c'est eux que cela concerne. C'est une délibération du dernier Bureau, mais elle n'est peut-être pas encore arrivée jusqu'à vous. Elle prévoyait l'organisation de ce déplacement, avec un accueil conjointement par l'antenne Région Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes le matin et l'antenne Centre, Auvergne et Limousin l'après-midi. Donc : matinée dans l'une, après-midi dans l'autre, pour présenter l'usage fait des crédits européens qui ont été consentis à l'Etablissement depuis 2007 et attester de ce à quoi ils sont servi.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces précisions et bon retour à tous.

La séance est levée à 16h30.